

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 10 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le trois mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 10 MARS 2025

PRESENTS

AIGREMONT
LE PECQ

Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

MARLY-LE-ROI

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE

CHAMBOURCY

Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PECQ

Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY

Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : néant

Communes non représentées : Chambourcy – Le Vésinet

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<u>Nombre de communes</u>	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9

RÉUNION DU 10 MARS 2025

En préambule, **le Président** annonce qu'il a assisté à une présentation concernant le projet géothermie aujourd'hui ; souligne qu'il ne l'a pas trouvée suffisamment claire et qu'il manquait un tableau comparatif des économies réalisées afin d'en démontrer l'intérêt et le gain. Il ajoute qu'il reste quelques ajustements juridiques à effectuer sur le bail emphytéotique, un sujet concernant l'Office National des Forêts et que la gestion du parking reste à traiter.

Monsieur PRACA confirme le sujet concernant le projet de bâtiment sur le parking et qu'il a été demandé s'il était possible de l'enterrer.

Le Président explique qu'il est impossible de l'enterrer pour partie, car la réglementation fait que certains équipements doivent être au-dessus du niveau du sol. Il ajoute que la partie dans le solarium le sera intégralement et qu'il faudra la végétaliser. Il attire l'attention des élus sur le fait d'être vigilant sur l'insertion de ce bâtiment et cite l'exemple de l'usine de géothermie et de biomasse située à la sortie de Saint-Germain-en-Laye, pour laquelle il avait demandé, à l'époque, des aménagements paysagers sur la qualité du bâtiment et son habillage qui avaient été très compliqués à réaliser. Il rappelle que cela a été fait après sur les bâtiments de maintenance de l'autre côté du tram et il répète qu'il conviendra de suivre ce sujet de près.

Monsieur PRACA confirme que le bâtiment au milieu du parking n'est vraiment pas esthétique.

Monsieur MIRABELLI évoque également le sujet de la circulation sur le parking.

Monsieur DUSSART, représentant la commune de Mareil-Marly, est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des séances des 15 octobre et 16 décembre 2024
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Rapport d'orientation budgétaire 2025
- Création et modification d'emplois - Modification du tableau des effectifs
- Convention dans le cadre d'une exposition photographique temporaire
- Questions diverses

APPROBATION DES PROCES-VERVAUX DES 15 OCTOBRE ET 16 DECEMBRE 2024

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 15 octobre et 16 décembre 2024

COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président présente les décisions suivantes :

Décision n°2024-19

OBJET : mise à disposition du domaine public au profit du Saint-Germain Hockey Club

Il a été décidé d'autoriser l'accès aux espaces musculation, cardio-training et cross-training au profit des cinq sportifs de haut niveau inscrits sur liste ministérielle de l'association du Saint-Germain Hockey Club ;

Cette mise à disposition est prévue du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, à titre gracieux.

Décision n°2024-20

OBJET : Occupation du domaine public – Mise à disposition de la salle de cours collectifs de l'espace forme à la société Éloïse Tissot

Il a été décidé de mettre à disposition la salle de cours fitness de l'espace Forme du Dôme à la société Éloïse Tissot sise 7 All. des Volières 78600 LE MESNIL-LE-ROI, représentée par Madame Éloïse Tissot,

pour l'enseignement pratique de Yatra Kundalini Activation (activation de son énergie vitale par effet de résonance) à différents publics.

Durée courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Contrepartie financière : redevance d'occupation de 50 euros par heure d'occupation, conformément aux tarifs en vigueur.

Décision n°2025-01

OBJET : Ajustement dotations aux provisions pour dépréciation des créances au chapitre 68 « Dotations aux provisions semi-budgétaires » et au chapitre 78 « Reprise sur provisions semi-budgétaires » exercice 2024

Il a été décidé d'ajuster, sur 2024, dans le cadre des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, la provision constituée par une dotation complémentaire de 2 452,06 € à l'article 6817 du chapitre 68 « dotations aux provisions semi-budgétaires » et une reprise à l'article 7817 du chapitre 78 « reprises sur provisions semi-budgétaires » de 1 031,63 € sur l'exercice 2024.

Décision n°2025-02

OBJET : Marché PIS18G – Fourniture, installation et maintenance de matériel de musculation et de cardio-training pour la salle de remise en forme de la piscine olympique intercommunale de Saint-Germain-en-Laye - Lot 2 « Location de machine pour la zone de cardio-training » et lot 3 « Fourniture de vélos de spinning » - Avenant 2 - Signature

Il a été décidé de signer l'avenant 2 au marché PIS18G de Fourniture, installation et maintenance de matériel de musculation et de cardio-training pour la salle de remise en forme de la piscine olympique intercommunale de Saint-Germain-en-Laye, avec la société MULTIFORM SAS, sise ZI du Grand Pont 13640 LA ROQUE D'ANTHERON, afin de prolonger la durée du marché pour deux mois supplémentaires, soit jusqu'au 8 mars 2025 inclus, pour un montant total de location du matériel pour la période :

- De 2 204,08 euros HT, soit 2 644,90 euros TTC pour le lot 2 « Location de machine pour la zone de cardio-training »,
- De 961,91 euros HT, soit 1 154,30 euros TTC pour le lot 3 « Fourniture de vélos de spinning ».

Le Président, concernant la décision n°2024-19, précise que les quelques hockeyeurs utilisant ces espaces sont en équipe de France. Il demande qu'ils les utilisent beaucoup.

Monsieur SCHUSTER répond qu'ils viennent entre une et trois fois par semaine pour l'entraînement dans l'espace forme et qu'ils sont très satisfaits.

Le Président souhaite savoir si la gestion de cette mise à disposition se passe sans problème et combien de sportifs sont concernés.

Monsieur SCHUSTER répond qu'ils sont trois, parfois cinq, mais qu'ils viennent individuellement et non en groupe et que cela ne génère donc aucune gêne.

Le Président signale aux élus, s'ils ont des athlètes de haut niveau dans leur commune respective, que ce type de mise à disposition est tout à fait possible au Dôme. Il ajoute qu'il juge judicieux de mettre à disposition l'espace forme à des athlètes de haut niveau, paralympiques ou pas, qui ne souhaitent pas payer pour s'entraîner, même si, aujourd'hui, beaucoup de salles de sport possèdent des salles de musculation utilisables pour un coût modeste.

Sans remarques, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la

dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

I. Le projet de loi de finances 2025

Le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de **50 milliards d'euros** et de ramener le déficit public à **5,4%** du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

Un effort budgétaire de **2,2 Md€** est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne)¹.

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024, mais moins que prévu initialement.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

Plusieurs mesures ont été introduites au Parlement pour soutenir l'investissement outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

II. Etat de la Dette

Le syndicat s'est endetté sur la période 2016-2019 afin de pouvoir financer les travaux de réhabilitation de la piscine. Il porte 5 emprunts dont le nouvel emprunt signé au premier trimestre 2022 auprès de la Caisse d'Epargne afin de refinancer une partie des emprunts court terme pour 2,3 M€.

Un nouveau et 6^e emprunt a été contracté à l'automne 2024 afin de financer les travaux de filtration pour 900 k€ auprès de la Banque Postale. Afin de permettre au syndicat de retrouver un fonds de roulement avec la baisse des coûts énergétiques attendus en 2025, le remboursement du capital ne débutera qu'en 2026. En effet, le contrat est décomposé entre une phase de mobilisation non revolving jusqu'au 2 octobre 2025 suivie d'une phase de consolidation avec une première échéance en capital au 1er février 2026.

Organisme prêteur	Durée année	Nominal € (2)	Taux intérêt	31/12/2025	Annuités 2025
CAISSE EPARGNE	15	330 000,00	1,83%	86 618,69	28 293,58
SOCIETE GENERALE	15	2 300 000,00	1,83%	881 666,79	171 469,04
CREDIT MUTUEL	20	8 000 000,00	1,38%	4 900 000,00	471 070,00
LA BANQUE POSTALE	25	2 500 000,00	1,96%	1 962 541,08	126 732,84
CAISSE EPARGNE	15	2 300 000,00	1,55%	1 763 333,38	182 150,40
LA BANQUE POSTALE	15	900 000,00	3,79%	900 000,00	26 347,40
TOTAL		16 330 000,00		10 494 159,94	1 006 063,26

Cet endettement pèse sur les équilibres financiers de la structure qui doit mobiliser plus de **1,0 M€** de crédits annuellement pour faire face aux échéances des emprunts long terme (0,8 M€ de capital et 0,2 M€ d'intérêts).

Hormis le dernier emprunt contracté dans un contexte de taux élevés, la totalité de la dette dispose de taux fixe plus favorable que les taux actuellement pratiqués.

¹ [Budget 2025 Projet de loi de finances \(PLF\) | vie-publique.fr](#)

III. Grands équilibres 2024

Trois événements, la crise sanitaire, la crise énergétique, le renforcement obligatoire de la surveillance du bassin de 50m ont fortement impacté l'établissement et son fonds de roulement.

Pour rappel : entre 2020 et 2022, l'établissement a perdu 1.7 M€ de recettes propres qui n'ont été qu'en partie compensées par l'augmentation de la participation des communes en 2021 (+0.3 M€) et un soutien exceptionnel de l'Etat en 2021 (+0.2 M€).

En 2023, la participation des communes a été à nouveau augmentée de (+0.4 M€) en raison de la forte augmentation des coûts énergétiques (+0,6 M€). Et enfin, l'augmentation de la charge RH (+ 70k€/an) pour renforcer la surveillance du bassin de 50m.

Le projet du budget 2025 a posé les hypothèses suivantes :

- *Un objectif cible de recettes propres pour l'établissement de **1 906 k€**, soit une hausse de (+57 k€) vs BP 2024, qui sera en partie portée par une hausse des tarifs de (+/-3%). L'établissement maintient une cible ambitieuse malgré la fermeture de début d'année et le report des abonnements que cela a induit. Les objectifs fixés en 2024 ont été atteints dans un contexte estival morose (météo très fraîche en juillet et jeux olympiques).*
 - *Indexation de la participation des communes limitée à la revalorisation des valeurs locatives fiscales (+1.7 %), soit une hausse de (+76 k€) ;*
 - *Une baisse du coût des énergies et fluides (Eau-gaz-électricité) vs BP 2024 estimée à (-165 k€) ;*
 - *Maintien d'enveloppes stables pour les autres dépenses courantes de fonctionnement sur le chapitre 011 ;*
 - *Une masse salariale sur le Dôme en hausse de (+6.7 %), soit (+106 k€) vs BP 2024, mais en baisse par rapport au réalisé 2024 (-45 k€). Le budget 2024 était construit sur des hypothèses raisonnables d'absentéisme des agents. L'année 2024 a été exceptionnelle et a vu les dépenses RH augmenter du fait d'un absentéisme significatif notamment au niveau des équipes du bassin. Le syndicat est dans l'obligation de remplacer les agents absents par de l'intérim plus coûteux afin de pouvoir rester ouvert. Le budget 2025 est construit avec des hypothèses plus prudentes afin d'éviter d'importants dépassements de crédits constatés l'an passé. Les économies faites sur le personnel Unilys du fait de postes vacants ont permis d'équilibrer le chapitre en fin d'année.*
 - *Une masse salariale sur Unilys en légère baisse (-0.9 %) vs Budget 2024 pour prendre en compte la suppression d'un poste de catégorie C, non renouvelé à la suite d'un départ à la retraite ;*
 - *Une enveloppe limitée à 150 k€ en investissement pour le programme de gros entretien et réparation (GER) porté principalement par le remplacement des élévateurs PMR (enveloppe de 50 k€) en vue du passage de la commission de sécurité en juin ;*
 - *Un investissement pour Unilys estimé à 17 k€ pour le renouvellement du parc informatique et l'achat de mobilier.*
- ⇒ *Ce Budget permet de dégager un solde de (+231 k€).*

Le Budget 2025 s'équilibrerait ainsi :

	ROB 2025		ROB 2025
Energies et fluides	785	GER 2025	150
Charges générales	685	RAR 2024	635
Personnel	2 517	Déficits passés	873
Emprunts	190	Emprunts	819
Autres charges	82	Opérations patrimoniales	47
Amortissements	107	Immo Unilys	17
Charges exceptionnelles	25		
Provision contentieux	103		
Dépenses FCT	4 494	Dépenses INVST	2 541
Total dépenses 2025 = 7 035			

Recettes propres	1 906	FCTVA	66
Refacturations Unilys	804	Amortissements	107
Participation des communes	2 505	RAR 2024	618
Autres recettes	25	Opérations patrimoniales	47
Excédents passés	298	Affectation de résultat	890
Recettes FCT	5 538	Recettes INVST	1 728
Total recettes 2025 = 7 266			

Solde net = 231

Il est proposé d'isoler sur une nature fléchée sur le chapitre 011 (la M57 ne permet plus l'inscription de dépenses imprévues) ce solde de 231 k€, ou d'augmenter de +50 k€ le GER en investissement et de réduire le disponible à 181 k€.

Après indexation de la part par habitant sur l'évolution des valeurs locatives (+1,7%), la participation des communes se détaille ainsi :

COMMUNES	Population 2022 entrant en vigueur le 1er janvier 2025	PARTICIPATION 2025	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE	Population 2021 entrant en vigueur le 1er janvier 2024	PARTICIPATION 2024
AIGREMONT	1 119	17 037,00 €	- €	17 037,00 €	1 120	16 767,57 €
CHAMBOURCY	5 983	91 094,00 €	- €	91 094,00 €	5 889	88 164,47 €
MAREIL-MARLY	4 105	62 501,00 €	- €	62 501,00 €	3 943	59 030,82 €
MARLY-LE-ROI	17 059	259 733,00 €	- €	259 733,00 €	17 010	254 657,45 €
LE PECQ	16 132	245 619,00 €	- €	245 619,00 €	16 121	241 348,19 €
LE VESINET	16 159	246 030,00 €	- €	246 030,00 €	16 117	241 288,31 €
TOTAL DES 6 COMMUNES	60 557	922 014,00 €	- €	922 014,00 €	60 200	901 256,81 €
Par habitant		15,23 €				14,97 €
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	46 981	1 583 086,00 €	- €	1 583 086,00 €	46 104	1 527 566,17 €
Par habitant		33,70 €				33,13 €
TOTAL	107 538	2 505 100,00 €	- €	2 505 100,00 €	106 304	2 428 822,98 €

Par rapport aux crédits inscrits lors du BP 2024, les principales variations sont les suivantes :

	BP 2024	ROB 2025	2025 vs 2024	
Energies et fluides	950	785	-165	-17,4%
Charges générales	640	685	45	7,0%
Personnel	2 456	2 517	61	2,5%
Emprunts	175	190	15	8,6%
Autres charges	66	82	16	24,2%
Amortissements	90	107	17	18,9%
Charges exceptionnelles	23	25	2	8,7%
Provision contentieux	90	103	13	14,4%
Dépenses FCT	4 490	4 494	4	0,1%
Recettes propres	1 850	1 906	56	3,0%
Refacturations Unilys	836	804	-32	-3,8%
Participation des communes	2 429	2 505	76	3,1%
Autres recettes	63	25	-38	-60,3%
Excédents passés	326	298	-28	-8,6%
Recettes FCT	5 504	5 538	34	0,6%

	BP 2024	ROB 2025	2025 vs 2024	
GER (année N)	231	150	-81	-35,1%
RAR (année N-1)	197	635	438	222,3%
Déficits passés	761	873	112	14,7%
Emprunts	816	819	3	0,4%
Opérations patrimoniales	6	47	41	683,3%
Immo Unilys	14	17	3	21,4%
Dépenses INVST	2 025	2 541	516	25,5%
FCTVA	110	66	-44	-40,0%
Amortissements	90	107	17	18,9%
RAR (année N-1)	92	618	526	571,7%
Opérations patrimoniales	6	47	41	683,3%
Affectation de résultat	866	890	24	2,8%
Recettes INVST	1 164	1 728	564	48,5%

En 2024, les travaux de filtration n'avaient pas été inscrits lors du BP, mais courant d'année lors d'une décision modificative.

Les RAR 2024 sont principalement le solde de ces travaux.

IV. Prospective 2025-2028

Une mise à jour de la prospective permet de mettre en lumière une situation à l'équilibre si on souhaite maintenir un GER de 500 k€ pour les années suivantes et si la baisse du coût des énergies continue.

	2025	2026	2027	2028	2026 vs 2025	2027 vs 2026	2028 vs 2027
Dépenses FCT	4 201	4 100	4 100	4 100	-2%	0%	0%
Provisions contentieux	103	70	0	0	-32%		
Charges financières	190	184	165	150	-3%	-10%	-9%
Recettes FCT	5 240	5 345	5 425	5 506	2%	1%	1%
Excédents n-1	298	231	58				
<i>Solde net FCT</i>	<i>1 044</i>	<i>1 222</i>	<i>1 218</i>	<i>1 256</i>			
Dépenses INVST	167	500	500	500			
Emprunts	819	881	884	887			
RAR	635						
Déficits	873						
Recettes INVST	173	217	122	165			
RAR	618						
Affectation de résultat	890						
<i>Solde net INVST</i>	<i>-813</i>	<i>-1 164</i>	<i>-1 262</i>	<i>-1 222</i>			
Besoin de Financement	231	58	-44	34			

Il est proposé au comité syndical de se prononcer sur ce rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur BURGAUD souligne qu'établir le ROB est un exercice particulier, car normalement aucun chiffre ne doit être évoqué, or il ajoute qu'il est extrêmement difficile de procéder ainsi dans un syndicat intercommunal comme celui de la piscine.

Il évoque les points principaux, à savoir l'état de la dette avec les cinq emprunts passés pour des travaux de la piscine, auxquels il faut rajouter un autre emprunt de 900 k€, en 2024, pour le système de filtration. Il souligne qu'entre 2020 et 2022 la situation a été compliquée, ainsi qu'en 2023 à cause de la crise sanitaire, la crise énergétique et la crise financière et que le syndicat a perdu 1,7 million d'euros de recettes propres. Il annonce que le budget 2025 qui sera soumis aux votes, prévoit une hausse des recettes d'environ 3%, englobant également la hausse des tarifs qui va aussi être proposée, une baisse des coûts des fluides et de la masse salariale de 3 %, ainsi qu'une indexation de la participation des communes. Il fait remarquer qu'il convient aussi de faire une nouvelle provision pour les contentieux, ainsi qu'une enveloppe, certes limitée, pour l'investissement.

Il souligne que le budget est d'autant plus important qu'il doit dégager un excédent d'environ 231 000 € pour permettre, notamment, le remboursement de l'emprunt qui court à partir de 2026, car il est nécessaire de provisionner pour pouvoir le rembourser.

Le Président souhaite revenir sur l'exercice 2024 et fait observer que, malgré une mauvaise météo, il a été possible de réaliser ce budget qui démontre que l'équipement est robuste et résilient et il en félicite les équipes de gestion et opérationnelles. Il fait observer qu'il estime judicieux que, dans la prospective, une provision pour investissement de 500 k€ par an soit maintenue. Il indique que c'est un budget qui n'est pas négligeable, car cela représente 40 k€ par mois d'investissement. Il ajoute qu'indépendamment de la maintenance du quotidien, de petits investissements sont à réaliser et que ce montant permettra par exemple de repeindre, d'améliorer la signalétique ou encore d'acheter du mobilier neuf. Il note qu'avec cette provision pour investissement ainsi qu'avec le remboursement de capital de l'emprunt, un petit équilibre est atteint sur la triennale 2026, 2027, 2028. Il ajoute que cette provision de 500 k€ annuelle donne un levier d'ajustement pour équilibrer les recettes qui augmentent cependant de 3% par an. Il demande si la légère augmentation tarifaire est intégrée.

Monsieur LE BEULZE le confirme et ajoute qu'elle est prévue à 3 % dans le ROB.

Le Président fait remarquer qu'il s'agit uniquement d'un aspect tarifaire, mais que l'établissement peut également avoir la bonne surprise d'une augmentation de la fréquentation.

Monsieur PRACA souligne que c'est la première année que l'établissement connaît cette bouffée d'air.

Le Président le confirme, mais souligne qu'environ 10 millions d'euros d'emprunt à fin 2025 restent à rembourser. Il souhaite connaître la date de fin de la maturité de l'emprunt à la Banque Postale qui coûte le plus cher, à 3,80 %.

Monsieur LE BEULZE fait observer qu'il vient d'être signé.

Le Président demande s'il est possible de le renégocier.

Monsieur LE BEULZE répond qu'il est toujours possible de renégocier un prêt, mais que, pour le moment en tout cas, cela ne présente pas d'intérêt.

Sans autres questions, le comité syndical acte que le débat a eu lieu et adopte, à l'unanimité, le rapport d'orientation budgétaire 2025.

CREATION ET MODIFICATION D'EMPLOIS - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur PRACA présente le rapport, qui est le suivant :

Il appartient au comité, sur proposition du Président, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois.

Au regard des départs et arrivées des éducateurs sportifs de l'espace forme, il convient de revoir le volume horaire hebdomadaire attribué à certains emplois.

Ainsi il est proposé de modifier les quotités de travail de la façon suivante :

<i>Poste</i>	<i>Volume horaire initial</i>	<i>Volume horaire modifié</i>	<i>Delta</i>
<i>Educateur sportif</i>	<i>26h</i>	<i>18h</i>	<i>- 8h</i>
	<i>7h</i>	<i>7h15</i>	<i>+ 0h15</i>
	<i>9h15</i>	<i>9h45</i>	<i>+ 0h30</i>
	<i>4h</i>	<i>7h30</i>	<i>+ 3h30</i>

Par ailleurs, conséutivement à la mise en place des nouveaux créneaux d'école de natation, du développement de l'offre et de l'évolution de la politique tarifaire, une augmentation significative de la fréquentation a été constatée sur certaines plages horaires, ce qui génère une augmentation des flux sur le service d'accueil. Aussi, pour garantir un accueil de qualité et assurer la satisfaction des usagers, il s'avère nécessaire de créer un poste supplémentaire à mi-temps, pour renforcer cette équipe. Cette mesure permettrait de mieux gérer l'afflux de visiteurs et d'améliorer l'efficacité du service.

Il est ainsi proposé de créer un poste d'agent d'accueil caisse du cadre d'emploi des adjoints administratifs de la catégorie C, à temps non complet, pour une quotité hebdomadaire de 17h30.

Le comité syndical est appelé à statuer sur cette proposition.

Sans observations, le comité syndical vote, à l'unanimité, la Création et modification d'emplois - Modification du tableau des effectifs.

CONVENTION DANS LE CADRE D'UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE TEMPORAIRE

Le Président présente le rapport, qui est le suivant :

Le Dôme Saint-Germain-en-Laye propose d'accueillir, dans le cadre de sa volonté d'ouverture vers le monde de la culture, l'exposition photo Le Sport Olympique s'expose, du 20 mars au 21 avril 2025.

Dans le cadre de cette exposition, il est prévu d'accueillir les œuvres de l'association Villepreux Image Pixel.

Ces œuvres, portant sur le monde du sport et du handisport, sont prêtées à titre gracieux.

Il est proposé aux membres du comité d'approuver cette convention de prêt d'œuvres avec l'association Villepreux Image et d'autoriser le Président à la signer.

Le Président souhaite savoir comment cette association a été connue.

Monsieur SCHUSTER répond que c'est Madame TEMPEZ, élue de Port-Marly et dans le syndicat intercommunal du Château de Monte Cristo qui l'a présentée.

Le Président demande si le travail effectué a été vu et si des photographies ont été prises durant les JO.

Monsieur SCHUSTER répond que ce sont des photos prises dans le cadre du sport et du handisport au cours d'événements sportifs sur le territoire comme le Giant Open et pas uniquement dans le cadre des JO.

Le Président souhaite savoir si l'association possède les droits pour exposer les photographies.

Monsieur SCHUSTER le confirme.

Le Président insiste sur ce point et demande à ce que cela soit vérifié. Il précise que les droits de diffusion ou de reproduction de photographies sont déposés, qu'ils sont encadrés ; en effet, il n'est pas suffisant que le Dôme ait donné la possibilité de faire des photos. Il ajoute qu'il ne pense pas que la fédération interdise de prendre des clichés, mais la traçabilité est toujours importante dans ce genre d'événements. Il indique qu'il est possible que le World Series ne souhaite pas que des photos de l'événement soient prises. Il explique que c'est différent pour les clichés de la presse, car c'est un droit des photographes qui est spécifique parce que ces documents seront diffusés sur des supports d'information, ce qui n'est pas le cas pour une exposition. Il souhaite savoir si les photographes sont connus et si le résultat est de qualité.

Monsieur LE BEULZE répond que ce sont des photographes amateurs et que les photos sont de bonne qualité.

Le Président fait observer que le principe d'une exposition est une bonne initiative et souhaite savoir où elle sera présentée au public.

Monsieur SCHUSTER explique que les clichés seront accrochés à la fois sur un mur de quinze mètres linéaires, au niveau du haut de l'accueil, face au bassin et qui mène à l'espace forme, ainsi que dans la coursive qui est la zone d'attente ou de passage des usagers de la piscine.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la convention dans le cadre d'une exposition photographique temporaire.

QUESTIONS DIVERSES

Madame SADOUN souhaite faire un commentaire en qualité d'usagère de l'établissement. Elle fait observer que l'agent à l'accueil est très agréable et qu'elle tenait à le signaler. Par ailleurs, elle souligne que le ménage est devenu efficace et qu'elle constate vraiment une amélioration.

Le Président s'en félicite et rappelle que le ménage a été compliqué à la réouverture du Dôme.

Monsieur SCHUSTER explique que la moitié de l'effectif d'entretien n'a pas été renouvelé, car il ne répondait pas aux attentes du syndicat. Il ajoute que le nouveau recrutement est vraiment satisfaisant et que la différence est particulièrement visible même en termes d'activité. Il confirme également les propos de Madame SADOUN concernant l'efficacité de l'agent d'accueil.

Le Président annonce que le prochain comité aura lieu le 9 avril et concerne, notamment, le vote du budget.

Sans autres observations, **Le Président** lève la séance à 20h20.

Signatures :

Arnaud PÉRICARD

Président du syndicat intercommunal

Christian DUSSART

Secrétaire de séance